

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE OU DE SON RESPONSABLE LÉGAL

Un chèque de 38€ par famille de droit d'inscription, libellé à l'ordre du trésor public devra être remis au secrétariat la première semaine de cours. Celui ci ne sera pas remboursable en cas de défection. Les frais de scolarité se règlent trimestriellement par chèque à l'ordre du Trésor Public aux :

- 15 octobre
- 15 janvier
- 15 avril

TOUT TRIMESTRE COMMENCE EST DU. EN VOUS REMERCIANT DE RESPECTER LES DELAIS DE REGLEMENTS

- Je reconnais avoir pris connaissance de l'organisation pédagogique de l'EMM, je m'engage à respecter le fonctionnement des cursus
- En cas d'arrêt des cours, l'arrêt doit être confirmé par courrier postal au Directeur de l'EMM, les frais de scolarité et le droit d'inscription ne seront pas remboursés. Le choix du cursus est établi à l'inscription pour l'année scolaire,

Aucun changement ne sera accepté en cours d'année.

- Je prends acte que je suis responsable de la surveillance et de la sécurité de mon enfant dès la sortie et en dehors des cours d'enseignements artistiques dispensés dans les locaux de l'EMM y compris lors de ses déplacements rendus nécessaires à l'occasion de répétitions et d'évènements artistiques.
- **Je m'engage à prévenir l'EMM par courrier ou courriel adressé au secrétariat en cas d'absence de mon enfant.**

Je certifie que mon enfant est couvert par une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile auprès de :..... n° police

Par la présente, le responsable légal de l'élève ou l'élève adulte

accorde refuse à l'EMM de ST CYR/MER, en relation avec la participation de l'élève à toute activité organisée par celle-ci, le droit de reproduire l'image les gestes la voix et d'utiliser tout document visuel et/ou sonore, à l'exception de toute exploitation commerciale.

Fait à le

Signature du responsable légal